

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DU 17 DECEMBRE 2004
LECRET N° 94-744 /MFPRA/DCFP/DCGA/SR.
Portant versement, reclassement et nomina-
tion de Monsieur OISENGUE ICHOU (Cyrille
Sienveni), Attaché des SAF des cadres de la
catégorie A hiérarchie II des Services Admi-
nistratifs et Financiers - SAF - (Administra-
tion Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

/ISAS

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 18 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/99 du 14 Novembre 1999, portant Réfonde du
Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1989, fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement
A,B,C,D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 41/443/FP du 27 Juin 1961, portant Statut
Commun des cadres du personnel Diplomatique et Consulaire ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la
République du Congo ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglant
la prise d'effet du point de vue de la suite des actes réglementaires
relative aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
administratives et reclassements notamment en son article 1er, para-
graphe 2 ;
(/u le décret n° 73/443 du 24 Avril 1973, fixant les modal-
ités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1080 du 10 Septembre 1985, modifiant l'ar-
ticle 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 86/420 du 30 Juin 1986, relatif aux aspects
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-
tions administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 87/117 du 23 Juin 1987, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/117 du 23 Juin 1987, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87-342 du 19 Juillet 1987, portant organisa-
tion des interims des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 208/75 du 21 Juin 1956, fixant le régime
sur le solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 114/MFPRA/DCFP/DCGA/DTI du 10 Décembre 1984,
autorisant Monsieur OISENGUE ICHOU (Cyrille Sienveni) à suivre un
stage de formation en France ;

.../...

(/u le Rectificatif n° 8589/MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 02 Décembre 1986 à l'arrêté n°9189/MTERFPPS/DGTFP/DFP du 10 Décembre 1984, autorisant Monsieur OTSENGUET IRCHAMBOT Cyrille Bienvenu, à suivre un stage de formation en France. (Régularisation) ;

(/u l'arrêté n° 5 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 15 Avril 1993, portant promotion au titre de l'année 1992 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Travail et Administration Générale) en tête : MOUANDZERI-NKAYA née NKOUA Jeannette ;

(/u la lettre n° 971/MAECF-SG/DAAF/DP du 15 Mai 1994 de l'Ambassadeur, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de la Francophonie, transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T :

Article 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 61-143/FP du 27 Juin 1961 et 73-143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur OTSENGUET IRCHAMBOT (Cyrille Bienvenu), Attaché des SAF de 6ème échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) spécialité : Diplomatie ; option : Administration des Organisations Internationales, délivré par l'UNIVERSITE PARIS XI (France), est versé dans les cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères de 3ème échelon, indice 1010 ACC = néant.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 05 Mai 1994, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 17 Décembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


- Jean Prosper KOYO. -

AMPLIATIONS

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 3
- DGFP/DLC..... 3
- DGB..... 3
- DGCF..... 3
- MAECF..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2.-


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO. -